



Règlement de compétition 2017 Swiss Loppet

*SWISS*ski+

Table des matières

Partie 1 - Dispositions générales.....	3
1.1	Inscription des participants..... 3
1.2	Inscription en bonne et due forme aux courses 3
1.3	<i>Dispositions pour les organisateurs.....</i> 3
1.3.1	Transfert des données 3
1.3.2	Format de transfert 3
Partie 2 - Classement de la Swiss Loppet.....	4
2.1	Catégories..... 4
2.2	Classement par points 5
2.3	Notation..... 5
2.3.1	Classement intermédiaire..... 5
2.3.2	Classement final 5
2.3.3	Résultats radiés 5
2.4	Distinction..... 5



Partie 1 - Dispositions générales

1.1 Inscription des participants

Pour participer à la Swiss Loppet, **il faut être membre de Swiss-Ski.**

Il n'existe pas d'inscription générale pour la Swiss Loppet. Pour participer à la Swiss Loppet, il faut s'inscrire en bonne et due forme à chaque course conformément au point 1.2. Aucun résultat ne sera pris en compte rétroactivement.

Les participants doivent disputer **au moins deux compétitions** pour pouvoir figurer dans le classement final.

Les athlètes de cadre de Swiss-Ski ne sont pas pris en compte dans le classement de la Swiss Loppet.

1.2 Inscription en bonne et due forme aux courses

Le participant doit **s'inscrire à chaque course à l'aide du P-Nr** (numéro de membre sur la carte Swiss-Ski) car les résultats sont enregistrés sous ce numéro. Si un participant constate que le P-Nr inscrit sur la liste de départ d'une course est erroné ou manquant, il doit en avvertir l'organisateur ou le responsable informatique avant le départ. Les erreurs dans les classements doivent être communiquées immédiatement à l'organisateur.

Les éventuelles erreurs dans le classement de la Swiss Loppet doivent être communiquées sans délai à Swiss-Ski à des fins de correction.

1.3 Dispositions pour les organisateurs

1.3.1 Transfert des données

L'organisateur est tenu de communiquer les données à Swiss-Ski au plus tard à 12h00 le jour suivant la course.

1.3.2 Format de transfert

Les données doivent être transmises dans le format défini par Swiss-Ski. La convention doit être respectée sans exception.

Le format des données est défini en détail dans un document distinct qui peut être téléchargé sur le site Internet de la COC www.swiss-ski-kwo.ch.

Partie 2 - Classement de la Swiss Loppet
2.1 Catégories

La répartition des catégories est la suivante pour les courses de la Swiss Loppet :

Catégorie	Age	2017	2018	2019	2020
Dames	jusqu'à 29 ans	1987-1996	1988-1997	1989-1998	1990-1999
Dames C1	30 - 34	1982-1986	1983-1987	1984-1988	1985-1989
Dames C2	35 - 39	1977-1981	1978-1982	1979-1983	1980-1984
Dames C3	40 - 44	1972-1976	1973-1977	1974-1988	1975-1989
Dames C4	45 - 49	1967-1971	1968-1972	1969-1973	1970-1974
Dames C5	50 - 54	1962-1966	1963-1967	1964-1968	1965-1969
Dames C6	55 - 59	1957-1961	1958-1962	1959-1963	1960-1964
Dames C7	60 - 64	1952-1956	1953-1957	1954-1958	1955-1959
Dames C8	65 - 69	1947-1951	1948-1952	1949-1953	1950-1954
Dames C9	70 - 74	1942-1946	1943-1947	1944-1948	1945-1949
Dames C10	75 - 79	1937-1941	1938-1942	1939-1943	1940-1944
Dames C11	80 - 84	1932-1936	1933-1937	1934-1938	1935-1939
Dames C12	85 - 99	1900-1931	1900-1932	1900-1933	1900-1934

Catégorie	Age	2017	2018	2019	2020
Hommes	jusqu'à 29 ans	1987-1996	1988-1997	1989-1998	1990-1999
Hommes A1	30 - 34	1982-1986	1983-1987	1984-1988	1985-1989
Hommes A2	35 - 39	1977-1981	1978-1982	1979-1983	1980-1984
Hommes A3	40 - 44	1972-1976	1973-1977	1974-1978	1975-1979
Hommes A4	45 - 49	1967-1971	1968-1972	1969-1973	1970-1974
Hommes A5	50 - 54	1962-1966	1963-1967	1964-1968	1965-1969
Hommes B6	55 - 59	1957-1961	1958-1962	1959-1963	1960-1964
Hommes B7	60 - 64	1952-1956	1953-1957	1954-1958	1955-1959
Hommes B8	65 - 69	1947-1951	1948-1952	1949-1953	1950-1954
Hommes B9	70 - 74	1942-1946	1943-1947	1944-1948	1945-1949
Hommes B10	75 - 79	1937-1941	1938-1942	1939-1943	1940-1944
Hommes B11	80 - 84	1932-1936	1933-1937	1934-1938	1935-1939
Hommes B12	85 - 99	1900-1931	1900-1932	1900-1933	1900-1934

Les organisateurs utilisant des catégories par tranches de dix ans sont tenus de respecter la même règle de séparation des années de naissance que dans la liste ci-dessus.

2.2 Classement par points

Lors de chaque course de la Swiss Loppet, des points de classement sont attribués aux 30 premiers classés. Ce principe vaut tant pour le classement par catégories que pour le classement général (avec chaque fois une catégorie dames et hommes).

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1 ^{er}	100	11 ^e	24	21 ^e	10
2 ^e	80	12 ^e	22	22 ^e	9
3 ^e	60	13 ^e	20	23 ^e	8
4 ^e	50	14 ^e	18	24 ^e	7
5 ^e	45	15 ^e	16	25 ^e	6
6 ^e	40	16 ^e	15	26 ^e	5
7 ^e	36	17 ^e	14	27 ^e	4
8 ^e	32	18 ^e	13	28 ^e	3
9 ^e	29	19 ^e	12	29 ^e	2
10 ^e	26	20 ^e	11	30 ^e	1

A partir du 30^e rang, chaque participant qui passe la ligne d'arrivée et est classé reçoit 1 point.

2.3 Notation

2.3.1 Classement intermédiaire

Un classement intermédiaire est établi après chaque course et publié sur le site Internet de la COC (www.swissloppet.com).

2.3.2 Classement final

Le classement final provisoire est immédiatement établi et publié après la dernière course. Les réclamations doivent être communiquées à Swiss-Ski dans un délai de 14 jours suivant la publication du classement final provisoire.

Seuls les participants ayant disputé au moins deux compétitions sont pris en compte dans le classement final.

2.3.3 Résultats radiés

Le classement de la Swiss Loppet n'applique pas le système des résultats radiés, ce qui signifie que tous les points de classement engrangés tout au long de la saison sont comptabilisés.

2.4 Distinction

Les trois premiers de chaque catégorie du classement général reçoivent une distinction à la fin de la saison. *Les six premiers du classement général se voient remettre une distinction.*

La remise des prix se déroule dans le cadre de l'Assemblée des délégués de Swiss-Ski. **Les 10 premiers de chaque catégorie sont conviés à la remise des prix, de même que les 20 premiers du classement général.** Les concurrents qui ont droit à un prix reçoivent une invitation personnelle.